

## **Nommer l'humaine.**

### **De la « féminisation des noms » à la démasculinisation de la langue**

Paru dans Angelina Aleksandrova & Jean-Paul Meyer (dir.),  
*Nommer l'humain. Descriptions, catégorisations, enjeux.* Paris, L'Harmattan, 2021, p. 363-374

Nommer les activités des femmes n'est pas plus difficile en français que nommer celles des hommes. La langue est outillée pour ce faire, d'une part grâce à des désinences propres aux deux genres, d'autre part grâce au système des accords, qui « féminise » ou « masculinise » les épicles. Pourtant, il semblait à la fin des années 1970 que des termes manquaient pour désigner les femmes accédant aux occupations longtemps monopolisées par les hommes (*défenseur, professeur, proviseur...*), et les savants en la matière paraissaient n'avoir aucune solution à proposer. D'autres mots, bien connus, étaient décrétés inemployables au sens propre (*ambassadrice, avocate, pharmacienne...*). Une réflexion s'engagea donc dans le mouvement féministe, qui déborda très vite la question des substantifs, comme l'indiquent des titres de revues de l'époque (*Parlez-vous française ?, Cahiers du GRIF*, Belgique, 1976 ; *Écritures, Sorcières*, France, 1976) et aussi des expressions désignant des journaux (le « menstruel » *Le Torchon brûle* [1970-1973], « la mensuelle » *Des Femmes en mouvement* [1977-1982]).

C'est néanmoins la nomination des activités des femmes qui allait retenir l'attention de l'opinion publique, en lien avec leur progression dans les activités traditionnellement pensées comme masculines. Les féministes passèrent en effet à l'action en créant quelques néologismes (*auteure, défenseure, professeure...*), et en pressant les autorités de légiférer et de promouvoir des guides. Si l'affaire ne prit que quelques années au Canada, en Suisse et en Belgique, elle engendra des polémiques nombreuses et particulièrement violentes dans la « patrie des droits de l'homme » et de l'Académie française. Mais alors que les deux premières batailles, en 1984-1985 puis en 1997-1999, s'étaient focalisées sur la « féminisation des noms de métiers et de fonctions », la troisième, à l'automne 2017, s'est cristallisée autour de « l'écriture inclusive ». Cette évolution témoigne des avancées qui, d'une crise à l'autre, ont conduit le pays à rattraper son retard sur la première question, et le voient aujourd'hui s'ouvrir à des changements plus profonds.

Au cœur de cette mutation me semblent résider deux éléments nouveaux. Le premier, apparemment sans lien avec la linguistique, est la victoire remportée sur le plan politique par les féministes françaises à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, avec la mise à l'agenda de l'objectif de parité. Cette campagne a contraint à considérer l'égalité réelle au lieu de l'égalité principielle apparemment acquise, et incité à regarder sous cet angle d'autres domaines résistants à sa mise en œuvre. Le second, au cœur même de la réflexion sur la langue, est le recours de plus en plus systématique à son histoire, qui s'avère dans ce domaine d'une redoutable efficacité. Elle révèle en effet que des infléchissements masculinistes ont été délibérément imposés à la langue française par des groupes de lettrés qui ne cachaient nullement la composante idéologique et politique de leurs efforts, et que cette entreprise a souvent été

dénoncée pour ce qu'elle était. C'est sur ce dernier aspect que je me concentrerai ici, en me limitant à la question de la nomination des personnes<sup>1</sup>.

## **D'une polémique à l'autre : la montée en puissance de l'argumentaire historique**

En France, l'évènement qui déclencha le premier affrontement entre adeptes et adversaires de la « féminisation » fut la création en février 1984 de la *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes*, à la demande de la ministre socialiste Yvette Roudy, qui confia sa direction à l'écrivaine Benoîte Groult. Jusqu'alors indifférentes aux réflexions des féministes, l'Académie française et une bonne partie de la presse entrèrent en campagne pour s'opposer à toute prise au sérieux de leurs revendications. Durant dix-huit mois, des propos tantôt rigolards, tantôt donneurs de leçons, mais presque toujours sexistes voire insultants, vouèrent aux gémonies les deux femmes en particulier et les féministes en général, suscitant en retour de vigoureuses ripostes<sup>2</sup>.

De l'aveu même de la responsable scientifique de la *Commission*, Anne-Marie Houdebine, l'argument historique fut très peu mobilisé au cours de la première controverse. Ses membres ferrailèrent sur le seul terrain linguistique, ce qui laissait souvent leurs interlocuteurs et interlocutrices sceptiques – sauf à y passer beaucoup de temps<sup>3</sup>. Leur travail aboutit à la publication d'une circulaire du Premier ministre Laurent Fabius (11 mars 1986), mais elle ne connut qu'une faible entrée en vigueur car on était à quelques semaines d'élections qui virent la droite revenir au pouvoir. Droite qui se dépêcha d'enterrer toute action en ce sens.

La seconde grande polémique démarra en juin 1997, lorsqu'à l'occasion du retour des socialistes au pouvoir et de l'arrivée à l'Assemblée d'un peu plus de 10% d'élues (grande première, due à la campagne pour la parité démarrée en 1993), quelques femmes signalèrent leur volonté d'être appelées *Madame la ministre*. À nouveau marqué au coin du sexisme, le débat tourna à l'affrontement quand le président de la République (de droite) suivit son gouvernement (de gauche) pour confirmer la circulaire de 1986 et engager à nouveau la fonction publique à nommer ses agentes au féminin (conseil des ministres du 17 déc. 1997, circulaire du 6 mars 1998). Ponctuée d'échanges encore plus violents qu'en 1984, la controverse dura cette fois-ci deux ans, d'autant que la majorité socialiste fit avancer le dossier concrètement : d'abord avec une modification du règlement de l'Assemblée nationale, afin que les titres des femmes y soient féminisés ; ensuite avec un projet de circulaire destinée à l'Éducation nationale, qui souleva de tels tollés qu'elle ne put être adoptée qu'en 2000 ; enfin avec la publication de *Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (Cerquigliani, 1999).

Ce travail fut une première occasion de revisiter l'histoire de la langue française. L'équipe de l'INaLF en charge du volume montrait que tous les métiers des femmes étaient nommés au féminin au Moyen Âge, et plus généralement toutes leurs

---

<sup>1</sup>. Pour les autres domaines (accords, pronoms, genre des inanimés, « frappes collatérales »...), voir Viennot, 2017.

<sup>2</sup>. Sur l'histoire de ces polémiques jusqu'en 2015, voir *L'Académie contre la langue française...* (Viennot et coll., 2016) ; l'ouvrage reproduit ses Déclarations et onze articles de ses membres publiés dans la grande presse.

<sup>3</sup>. Houdebine (†) n'a pas publié cet avis mais l'a exprimé dans le groupe de travail responsable de l'ouvrage cité dans la note précédente.

activités, titres et fonctions. Ses conclusions étaient formelles sur le premier volet : les professions exercées par des femmes devaient être nommées au féminin, quelle que soit la forme du substantif utilisé – laissée au choix pour les mots les plus sensibles (*la professeur* ou *la professeure*). Sur le second volet, en revanche, l'équipe préféra céder du terrain : les fonctions devaient demeurer au masculin. Cela n'empêcha pas le Secrétaire perpétuel de l'Académie de traiter le guide de « brochure hautement humoristique », réalisée pour plaire au « quintette de dames savantes » du gouvernement (Druon, 1999), mais les partisans du masculin admirent globalement ses conclusions, et ils campent depuis cette époque sur la position « les métiers, OK, les fonctions, pas question. »

On observe néanmoins que cette position s'effrite chaque jour davantage. En 2005, la presse s'est faite rapidement à « la chancelière Merkel », et en 2016, l'entrée en scène de « la première ministre Theresa May » ne s'est accompagnée d'aucune polémique, malgré quinze jours d'hésitation dans certains titres. Entre les deux, le bannissement de « Mademoiselle » et des autres mentions discriminantes qui figuraient encore sur les formulaires administratifs n'a guère suscité que des expressions de mauvaise humeur (2012). Et le lancement du *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe* du Haut Conseil à l'Égalité femmes hommes, à l'automne 2015, n'a pas soulevé davantage de protestations, malgré ses sections dédiées au langage – dont les préconisations sur « l'écriture inclusive » qui allaient mettre le feu aux poudres à l'automne 2017.

Ce guide enregistre l'approfondissement de la réflexion historique qui caractérise les dernières années. Précisant que « jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, tous les noms de métiers, fonctions et dignités exercé.e.s par des femmes étaient nommé.e.s au féminin », il rappelle que « le masculin ne l'a pas toujours emporté sur le féminin », il cite à l'appui de cette affirmation les grammairiens qui ont promu l'accord selon *le genre le plus noble*, et il soutient « la réhabilitation de la règle de proximité ». Il évoque la première campagne organisée en sa faveur par des associations féministes ou progressistes en 2011 (« Que les hommes et les femmes soient belles ! »), et il promeut activement la lecture de *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de langue française*. C'est donc un véritable renversement de perspective qui s'est produit d'un guide à l'autre : le passé ne nous apprend plus seulement que « autrefois c'était différent », mais que le changement a été opéré de manière délibérée, et pour conforter la puissance des *hommes*. L'objectif n'est plus de féminiser la langue mais de la démasculiniser.

Ce renversement de perspective est à l'origine du sentiment de légitimité *scientifique*, et non plus seulement politique, qui soutient les initiatives prises depuis quelque temps : blogs répercutant ces informations, personnalités s'affichant partisans des féminins décriés, journaux les adoptant, collectivités toilettant leur matériel de communication, élu·es se mettant aux « doublets » et aux abréviations (comme des milliers de personnes dans leurs courriels), collectifs militant pour que le terme *humain* se substitue à celui d'*homme* dans les textes officiels... Sans parler de *l'égalité hommes-femmes*, devenue en quelques mois *l'égalité femmes-hommes*, en vertu d'un ordre alphabétique autrement plus satisfaisant que l'alternative gouterie/galanterie.

La violence de la dernière polémique, déclenchée à l'automne 2017 pour une dizaine de « points médians » aperçus dans un manuel du primaire des éditions Hatier, a certainement beaucoup à voir avec cette progression globale du camp

favorable à la « parité linguistique », et avec l'appauvrissement continu de l'argumentaire à partir duquel le camp adverse pensait pouvoir tenir bon. L'écart entre les deux a été particulièrement mis en évidence par la publication, à quelques jours d'intervalle, de deux courts documents : le 16 octobre, une nouvelle Déclaration de l'Académie, qui avouait ne pas saisir « quel est l'objectif poursuivi » mais tenait à lancer « un cri d'alarme » devant le « péril mortel » guettant la langue française ; et le 7 novembre, le manifeste « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin » signé de 314 membres du corps professoral de tous niveaux, qui étayaient leur décision tant sur le plan politique que sur le plan historique.

Il est certes trop tôt pour dire que « la guerre est finie », mais il est manifeste que cet épisode s'est clôt beaucoup plus rapidement que les autres, et par une triple défaite du camp conservateur. Le 21 novembre, une circulaire du Premier ministre recommandait à nouveau d'utiliser les termes féminins pour nommer les agentes de la fonction publique, et elle interdisait les abréviations... dans le *Journal officiel*. Le 25, à la surprise générale, l'Académie annonçait qu'elle allait revoir sa position sur « la féminisation » – recul historique derrière lequel on ne peut soupçonner qu'une pression du pouvoir. Le 9 janvier, *Le Monde* féminisait d'office les vingt signatures suivant la tribune des cent femmes favorables au « droit d'importuner »<sup>4</sup>.

### **La preuve par l'histoire : nommer les femmes au masculin, un moyen de freiner l'avance de l'égalité**

Si l'approche historique s'avère ici d'une redoutable efficacité, c'est à condition de faire davantage qu'attester les usages de l'ancienne société. Outre l'attention prêtée aux époques (celle où le changement a été pensé, celles où il est entré en vigueur), aux logiques des transformations opérées, aux termes qui en ont fait les frais, aux arguments allégués, aux personnes à la manœuvre..., le croisement de ces informations avec l'histoire sociale et politique apporte quantité de preuves que la nomination des femmes au masculin s'est insérée dans une vaste entreprise motivée par des intérêts sans rapport avec le fonctionnement de la langue, voire le bousculant sérieusement.

Parmi les faits mis en évidence, le premier est que nul ne semble avoir songé à désigner une femme d'un nom masculin avant les années 1630 – décennie où l'Académie vit le jour. Les lettrés de la Renaissance avaient créé nombre de féminins, notamment à partir des mots latins en *-trix* (*autrice* est courant dès 1520), voire refait de vieux mots avec cette désinence (par exemple *emperièrè* en *impératrice*). Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs grammaires établissent que « tous les noms de dignités et d'offices appartenants à l'homme sont masculins » et qu'à l'inverse sont féminins « les noms d'offices et conditions appartenantes aux femmes » (Oudin, 1632 : 51-52)<sup>5</sup>. La correspondance de Jean-Louis Guez de Balzac (lui-même forger de noms en *-trice*) atteste cependant qu'un débat s'est ouvert parmi les premiers académiciens autour de quelques termes que certains voudraient rayer de la carte : « Je dirai plutôt que Mademoiselle de Gournay est *poète* que *poétesse*, et *philosophe*

---

4. Les véritables signatures parurent dans la version web. Pour une analyse de l'embrasement automnal, voir Viennot, 2018.

5. Je modernise l'orthographe des citations anciennes, mais non les accords. Celle-ci montre à la fois le fonctionnement de l'accord de proximité et l'ancienne variation en genre et nombre des participes présents.

que *philosophe*. Mais je ne dirai pas sitôt qu'elle est *rhétoricien* que *rhétoricienne*, ni le *traducteur* que la *traductrice* Virgile », écrit-il en mai 1634 (Guez de Balzac, 1665 : 257)<sup>6</sup>. Preuve que, déjà, certains commencent à parler ainsi, alors que Balzac n'imagine encore que de supprimer les féminins en *-esse* quand leur pendant masculin se termine par un *-e*.

Le second fait établi est que les termes combattus désignent des activités prestigieuses que les lettrés estimaient leur pré carré. Les mots qui viennent d'être évoqués l'attestent. D'autres sont inscrits sur la liste rouge dans les décennies suivantes : « Il faut dire cette femme est *poète*, est *philosophe*, est *médecin*, est *auteur*, est *peintre* ; et non *poétesse*, *philosophe*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc.<sup>7</sup> », résume en 1689 un futur professeur de médecine (Andry de Boisregard, 1973 : 228). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les interdictions se concentrent sur *autrice* car la parole publique et la création littéraire sont par excellence celles que ces hommes estiment leur revenir en propre, or les femmes les ont investies de manière magistrale. C'est un « mot que l'usage n'admet pas, pour signifier celle qui a composé un ouvrage d'esprit », explique doctement le *Dictionnaire de Trévoux* (1752) dans l'entrée *Auteur*. Son rédacteur allègue pourtant un article du *Mercure* attestant l'emploi de ce terme, mais il en conclut prudemment : « Il fallait dire *l'auteur*, suivant le bon usage et la décision de l'Académie française. » On retrouve des condamnations analogues en plein XIX<sup>e</sup> siècle. « Quoiqu'il y ait un grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent, etc. on ne dit pas *professeuse*, *graveuse*, *compositrice*, *traductrice*, etc. mais bien *professeur*, *graveur*, *compositeur*, *traducteur*, etc. », stipule Louis-Nicolas Bescherelle en 1834 dans sa *Grammaire nationale* (Bescherelle, 1835-1836 : 38). Et dans une édition ultérieure, il ajoute qu'en France, on laisse « au masculin tous ces noms *auteur*, *amateur*, *docteur*, *géomètre*, *général*, *graveur*, *professeur*, *philosophe*, *poète*, *traducteur*, etc., lors même que ces noms désignent des femmes » (Bescherelle, 1847 : 92). Personne, on le voit, ne s'aventure à défendre *pâtissier* ou *serviteur*.

La troisième observation est que les termes condamnés forment non seulement une liste courte mais une liste dont les contours évoluent en fonction de la réalité sociale. De fait, ils s'y inscrivent lorsque les femmes s'approchent concrètement des activités qu'ils désignent. Les premières proscriptions surgissent ainsi à l'époque où, pour la première fois, des femmes commencent à faire carrière dans les lettres, à l'image de cette « Mademoiselle de Gournay » sur laquelle réfléchit Guez de Balzac en 1634 (année où elle publie ses ambitieux *Avis*). Quoiqu'encore bien rare, l'engance est agaçante : « Il n'y a rien de si dégoûtant que de s'ériger en écrivaine et entretenir pour cela seulement commerce avec les beaux esprits. [...] tout ce que vous dites sur [...] les femmes autrices est admirable », note l'un de ses correspondants (Chapelain, 1880 : 505). La situation est toute autre cinquante ans plus tard, lorsqu'Andry de Boisregard profère son interdiction : Scudéry, Villedieu, Lafayette, La Roche-Guilhen, Deshoulières, La Suze... sont passées par là. Faute de pouvoir empêcher les femmes d'avoir du talent et de trouver des imprimeurs pour les publier, il faut les obliger – et obliger la société – à penser ce qu'elles font au masculin ; à reconnaître qu'elles sont entrées là par effraction. En revanche, nul ne songe à condamner *avocate*, couramment employé au sens figuré, puisque ce métier

<sup>6</sup>. Sur l'auteur et cette question, voir Guillaumie, 1977 : 227.

<sup>7</sup>. *Peintresse* était devenu une activité prestigieuse depuis la création de l'Académie royale de peinture et sculpture ; or Colbert avait décidé qu'elle recevrait des femmes aussi.

est verrouillé par la détention de diplômes universitaires. Ce n'est qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque ce verrou aura sauté, qu'on fera comprendre aux diplômées en droit qu'elles ne peuvent être qu'*avocats* – et *confrères* (Rennes, 2013). Personne ne songe non plus à condamner *présidente* ou *procureuse*, qui ne sont qu'honorifiques (épouses de), et encore moins *ambassadrice*, puisque Louis XIV en employe... Ce n'est qu'au XX<sup>e</sup> siècle, quand ces termes deviendront ou redeviendront employables au sens propre, qu'ils seront proscrits.

À l'inverse, des termes cessent d'être condamnés parce que leur usage est tellement répandu qu'il devient contre-productif de les déclarer hors-la-loi. Trois des quatre mots que Bescherelle prohibe (*graveuse*, *compositrice*, *traductrice*) sont aujourd'hui si courants qu'on a du mal à comprendre qu'ils aient pu faire un jour l'objet d'excommunications. Le dernier finira certainement par réintégrer le lot commun, pour la raison qu'il donne lui-même : le « grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent ». On lit aussi avec surprise sous la plume de Louis-Sébastien Mercier qu'à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot *amatrice* « fournit tous les jours une occasion de dispute grammaticale » (Mercier, 1801 : 24). Il ne s'agit pourtant ni d'un métier ni d'une fonction prestigieuse ! Ce n'est pas le nombre, ici, qui força les gendarmes de la langue à reculer, mais l'irrationalité absolue de leur sanction. Enfin, il arrive que certains termes s'imposent en quelques semaines en emportant d'un coup le cordon sanitaire construit autour d'eux, comme *chancelière*, encore scandaleux en 1998 pour l'Académie<sup>8</sup>, encore refusé par de nombreux journaux aux lendemains de l'élection d'Angela Merkel, mais unanimement admis deux mois plus tard. C'est ici la puissance du personnage et son omniprésence sur la scène médiatique qui changèrent la donne.

Le quatrième élément accablant pour les adeptes du genre le plus noble est que les raisons de condamner ces termes, quand elles sont fournies, ne sont pas linguistiques. Les premiers artisans de la masculinisation en donnent rarement, pour autant que je le sache. En revanche, ceux des temps modernes y sont contraints par les contestations systématiques qu'on leur oppose. La discussion sur *amatrice* en donne un aperçu lumineux. Pour justifier le terme, Mercier s'appuie sur Linguet, qui avait écrit : « Si l'on ne dit pas une femme *autrice*, c'est qu'une femme qui fait un livre est une femme extraordinaire ; mais il est dans l'ordre qu'une femme aime les spectacles, la poésie, etc. comme il est dans l'ordre qu'elle soit *spectatrice*. » Comment mieux dire que la légitimité d'un mot tient à celle de l'activité qu'il désigne ? On veut bien des femmes en position de lire, d'admirer, d'écouter, de regarder (ce qu'on a produit), mais pas en position de produire elles-mêmes ni de récolter les fruits de leur talent. La citation explique aussi pourquoi certains de ces messieurs refusent *amatrice* et *spectatrice* : c'est que ces mots ressemblent trop à *autrice* ! Que tous disparaissent, semblent-ils dire, pour que le plus offensant n'ait aucune chance de revenir à la surface ! C'est l'époque où Sylvain Maréchal pousse le bouchon encore plus loin, écrivant dans un *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* : « Pas plus que la langue française, la raison ne veut qu'une femme soit *auteur*. Ce titre, sous toutes ses acceptions, est le propre de l'homme seul » (Maréchal, 2007 : 98)<sup>9</sup>.

<sup>8</sup>. Cf. Marc Fumaroli à propos de la « circulaire grammaticide » : « On devrait dire et écrire désormais "madame la députée" ou "madame la chancelière de l'université" » (Fumaroli, 1998).

<sup>9</sup>. On a soutenu que ce livre était une plaisanterie ; il est hélas dans la droite ligne des autres publications de Maréchal.

Bescherelle n'y va pas non plus par quatre chemins pour justifier ses condamnations : si l'on ne dit pas *professeuse, graveuse, compositrice, traductrice*, c'est « par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions » (Bescherelle, 1835-1836 : 38). Là encore, il se croit obligé d'en rajouter dans l'édition plus tardive, car des lecteurs (des lectrices ?) ont dû lui faire remarquer que de grands auteurs ont employé ces mots. Certes, admet-il, mais c'était pour rire ! Et rien n'est plus normal : « Le féminin est à sa place ; l'ironie explique tout ». En effet, « la masculinité annonce toujours une idée grande et noble ». D'ailleurs, « veut-on peindre d'un seul trait un guerrier qui manque de courage, on l'appelle ironiquement *une femme* ! » Pour finir, il se rabat sur l'exception nationale et rejoint l'ancienne rhétorique : « En France, l'ironie est féminine, parce que le masculin est toujours noble dans son emploi. Du reste, l'ancienne grammaire avait admis cette vérité, en lui donnant cette forme si connue : *Le masculin est plus noble que le féminin* » (Bescherelle, 1847 : 93-94).

Le cinquième fait établi est que la contestation de cette entreprise n'a pas attendu les féministes du <sup>xx</sup>e siècle. Les réticences de Guez de Balzac en témoignent déjà, mais elles se multiplient par la suite, au fur et à mesure que les décisions des « messieurs » sont connues. « Il semble que les hommes aient voulu nous ravir jusqu'aux noms qui nous sont propres », s'indigne la directrice du *Journal des dames* en 1762, après qu'une lectrice a signalé son mécontentement et provoqué un débat interne ; qui aboutit à cette prise de position vigoureuse : « Je me propose donc, pour nous en venger, de féminiser tous les mots qui nous conviennent ». Quelques années plus tard, un critique de théâtre s'élève lui aussi contre les diktats de l'Académie, revendiquant l'emploi des mots qu'elle condamne : « Ces qualifications ne sont pas approuvées, il est vrai, par l'Académie française, mais elles n'en sont pas moins bonnes et significatives ; d'ailleurs l'usage les autorise : car nous disons tous les jours à Paris une *notaresse*, une *commissairesse*, une *libraresse*, etc. » (Du Coudray, 1778 : 257). L'une des analyses les plus pertinentes est due à un musicien du <sup>xix</sup>e siècle, que la lecture d'un article sur les « femmes compositeurs » a irrité :

Vous leur permettez, messieurs les académiciens, d'être bonnes *lectrices*, vous trouvez également bon qu'elles soient habiles *accompagnatrices*, et si pour bien des choses vous entriez en lice avec elles, vous convenez que, dans le nombre, vous pourriez rencontrer de dangereuses *compétitrices* ; pourquoi donc ne leur laissez-vous pas la liberté d'être *compositrices* ? Et de quel droit vous étonneriez-vous qu'elles fussent *autrices* excellentes, de même que plusieurs sont *actrices* sublimes ? (La Fage, 1847 : 323-325).

Des grammairiens aussi protestent. Napoléon Caillot note ainsi laconiquement, comme en réponse à Bescherelle : « Jamais *amateur* et *auteur* ne signifieront *amatrice* et *autrice*, pas plus qu'*homme*, *femme*, et *cheval*, *jument* » (Caillot, 1838 : 285). Et à l'heure où les femmes peuvent enfin exercer les métiers prestigieux auxquels leurs diplômes leur permettent de prétendre, les linguistes Damourette et Pichon se désolent de constater qu'elles s'affublent de drôles de noms : « N'y en a-t-il pas qui s'intitulent, sur leurs cartes de visite : *Maître Gisèle Martin, avocat*, et d'autres qui se font adresser leur correspondance au nom de *Mademoiselle le Docteur Louise Renaudier* ? » (Damourette et Pichon, 1927 : 320).

\*

Les faits mis en lumière ici à propos de la nomination des activités des femmes sont loin de se limiter à ce domaine. Les mêmes démonstrations – changements délibérés, motivations politiques, contestations... – peuvent être conduites à propos

de leur représentation par le pronom attribut *la* (« On ne naît pas femme, on la devient », aurait dit Simone de Beauvoir si elle avait vécu avant l'époque de l'école primaire obligatoire pour les deux sexes) et du poids du féminin dans le système des accords, combattu à l'aide de vérités du type « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » (Beauzée, 1727 : 358). Ces différents infléchissements peuvent aussi être mis en parallèle avec d'autres, comme le blocage sur le masculin singulier de formes autrefois variables (participes présents, participes passés antéposés, adjectifs en fonction d'adverbe). Tous ont concouru à doter le masculin de pouvoirs généralisateurs refusés au féminin, pouvoirs qui doivent à leur tour être mis en relation avec la montée en puissance de *l'homme* (expression que Montaigne utilise bien peu, mais Rousseau à foison), avec la Déclaration de ses *droits* et son affichage en préambule des constitutions, et bien entendu avec la ritournelle enseignée depuis plus de cent ans dans les écoles de la république – simple ripolinage de la terminologie de « l'ancienne grammaire ». Dispositif global qui permit à la *patrie des droits de l'homme* de n'ouvrir la citoyenneté aux femmes qu'après quarante-quatre autres pays, et de réserver aux hommes plus de 95% des places au Parlement jusqu'en 1995.

Réinsérée dans l'histoire des relations entre les sexes, celle de la langue offre ainsi de quoi déconstruire les théories et les stratégies mises au point pour entraver la progression de l'égalité entre eux. Mais elle permet aussi de comprendre que, s'il y a effectivement besoin de féminiser les assemblées, les cabinets ministériels et les conseils d'administration, parce qu'ils « manquent de femmes », il n'y a pas besoin de féminiser la langue la langue française : elle ne manque ni de mots ni d'autres ressources pour que les femmes y soient représentées à égalité avec les hommes. C'est la réappropriation de cette histoire qui a permis le dépassement de la querelle sur les « noms de métiers et de fonction », et qui soutient aujourd'hui les progrès du langage inclusif – jusque dans ses déclinaisons à l'écrit. Mis à part le type d'abréviations qu'on expérimente depuis une vingtaine d'années dans ce dernier domaine, toutes les préconisations aujourd'hui formulées ont été validées par l'usage, et elles feraient partie de l'enseignement scolaire de base si l'école n'avait été instrumentalisée pour porter les couleurs du « genre le plus noble ».

Éliane Viennot

## BIBLIOGRAPHIE

Andry de Boisregard, N. (1973), *Réflexions sur l'usage présent de la langue française, ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage* [1689], Genève, Slatkine Reprints.

Beauzée, N. (1767), *Grammaire générale...*, Paris, Barbou, tome second.

Bescherelle, L.-N. (1835-1836), *Grammaire nationale...* [1834], Paris, Bourgeois-Mazé.

Bescherelle, L.-N. (1847), *Grammaire nationale...*, Paris, Simon.

Caillot, N. (1838), *Grammaire générale, philosophique et critique...* Paris, chez l'auteur, vol. 1.

Cerquiglini, B. (dir.), (1999), *Femme, j'écris ton nom*, Paris, La Documentation française.

- Chapelain, J. (1880), *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française, publiées par Ph. Tamizey de Larroque...*, Paris, Imprimerie nationale, vol. 1.
- Damourette, J. et Pichon, É. (1927), *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, éd. d'Artrey, tome 1.
- Druon, M. (1999), « Le bon français... du gouvernement », *Le Figaro*, 7-8 août.
- Du Coudray, J.-A. (1778), « Lettre XIV, Annonces et Extraits des Ouvrages Dramatiques ou relatifs à cet Art », 1<sup>er</sup> juin 1777, in *Correspondance dramatique...* tome premier, Paris, Desventes/Ruault/La Veuve Duchesne.
- Fumaroli, M. (1998), « La querelle du neutre », *Le Monde*, 31 juillet.
- Guillaumie, G. (1977), *Jean-Louis Guez de Balzac et la prose française [1927]*, Genève, Slatkine Reprints.
- Guez de Balzac (1665), *Les Œuvres de Monsieur de Balzac divisées en deux tomes*, Paris, T. Jolly, tome 1.
- La Fage, A. de (1847), « Supplément aux deux articles “Des femmes-compositeurs” », *Revue et gazette musicale de Paris*, N° 40, 3 octobre.
- Maréchal, S. (2007), *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes [1801]*, éd. Bernard Jolibert, Paris, L'Harmattan.
- Mercier, L.-S. (1801), *Néologie ou vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler ou pris dans des acceptations nouvelles*, Paris, Moussard/Maradan.
- Oudin, A. (1632), *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, P. Billaine.
- Rennes, J. (2013), *Femmes en métiers d'hommes. Cartes postales 1890-1930*, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Éditions Bleu autour.
- Viennot, É. et coll. (2016) *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Donnemarie-Dontilly, éd. iXe.
- Viennot, É. (2017), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin. Petite histoire des résistances de langue française [2014]*, 2<sup>e</sup> éd. augmentée, Donnemarie-Dontilly, Éd. iXe.
- Viennot, É. (2018), « Le langage enfin vu sous l'angle des violences sexistes », *Les Possibles* n° 16, printemps (en ligne).